



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 octobre 2022 – 12h30

Membres présents : Mme STERIN Marie-Pascale, Mme DE LA RONCIERE Gaëlle, Mme JAMBON Suzanne, Mme CAUSSE Sarah, Mme DALON Marie-Claude, Mme SCHWARTZMANN Anne-Marie, M. BOUQUIER Stéphane, M. NICOLAS Christian

Absents excusés :

Mme FOURNILLON Rose-France

Mme GIROUX Aude, a donné procuration à Mme JAMBON Suzanne

M. PONCHON Christophe, a donné procuration à Mme STERIN Marie-Pascale

Nombre de membres en exercice	:	11
Nombre de membres présents	:	8
Nombre de membres votants	:	10

Madame Marie-Pascale STERIN, Vice - Présidente, ouvre la séance à 12h30.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 est approuvé : 7 voix pour et 3 abstentions.

S'en suit la présentation des délibérations soumises au vote des membres du conseil d'administration.

DELIBERATIONS

1. Modification du tableau des emplois

Madame la Vice-Présidente explique que l'assistante sociale du CCAS, Alison PAWLIKOWSKI, est partie en disponibilité le 14 octobre 2022 et a été remplacée par Amélie PERRET, en mutation du département du Rhône. Par conséquent le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1^{er}/11/2022 :

- 1 Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet	+ 1 Assistant socio-éducatif à temps complet
---	--

Madame DE LA RONCIERE questionne sur les modalités de mutation pour un fonctionnaire territorial.

Madame DIF, directrice du CCAS, explique que les fonctionnaires qui veulent muter doivent postuler à l'offre, puis sont reçus en entretien de recrutement. Le choix du candidat retenu est libre, et s'apprécie

en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle au regard des exigences que requiert le poste. Le candidat retenu fait ensuite sa demande de mutation auprès de sa collectivité d'origine, afin d'intégrer sa collectivité d'accueil.

Madame la Vice-Présidente soumet la délibération au vote des membres du conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1^{er} novembre 2022 :
- 1 Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet + 1 Assistant socio-éducatif à temps complet.

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par cet agent de catégorie A.

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2022, compte 64.

2. Décision modificative n°2 – Budget annexe La Bretonnière

Madame la Vice-Présidente précise que cette décision modificative concerne la section d'investissement, et plus particulièrement la ligne « Dépôts et cautionnements » pour un montant de 2 000 € en dépenses et en recettes.

Madame MARTEL, directrice de la Bretonnière, évoque un nombre plus important que prévu d'arrivées et de départs. Il convient donc de prévoir un montant supplémentaire pour la restitution des cautions.

Madame DALON questionne sur le montant de la caution. Madame MARTEL répond qu'elle s'élève à 700 €.

À la suite du budget primitif 2022 approuvé par délibération n° 52 le 21 octobre 2021, Madame la Vice-Présidente propose la décision modificative n° 2 ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement		
Nature	Libellé du compte	Montant
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00

Recettes de Fonctionnement		
Nature	Libellé du compte	Montant
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00

Dépenses d'Investissement		
Nature	Libellé du compte	Montant
165	Dépôts et cautionnements recus	2 000,00
Chapitre 16 : EMPRUNS ET DETTES ASSIMILEES		2 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 000,00

Recettes d'investissement		
Nature	Libellé du compte	Montant
165	Dépôts et cautionnements recus	2 000,00
Chapitre 16 : EMPRUNS ET DETTES ASSIMILEES		2 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 000,00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité des votants

1°/ D'approuver la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessus.

3. Budget Primitif annexe du CCAS 2023 – Résidence La Bretonnière

Madame la Vice-Présidente présente les éléments réajustés à la suite du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 22 septembre 2022.

1/ Les dépenses :

DEPENSE EN K€	CA 2021	ESTIME 2022	BP 2023
GROUPE I			
Charges afférentes à l'exploitation courante : Fluides, fournitures, petit matériel, alimentation, réceptions, loisirs, communication	83.0	82.4	95.6
GROUPE II			
Charges afférentes au personnel : Rémunération, visites médicales, assurances, avantages sociaux	336.7	370.5	395.9
GROUPE III			
Charges afférentes à la structure : Location, entretien, maintenance, assurance, formation, alimentation, dotation aux amortissements, subventions	89.4	88.0	97.6
TOTAL	509.1	540.9	589.1

Deux évolutions sont à noter :

- l'intégration d'une dépense de 2 K€ en vue du financement des heures de gymnastique adaptée pour les résidents de la Bretonnière
- l'augmentation de 1 K€ du budget consacré à la redevance annuelle payée au propriétaire de la résidence, Lyon Métropole Habitat.

2/ Les recettes :

Conformément à la décision d'augmentation de 5 % du prix de journée actée lors du débat d'orientation budgétaire, les recettes « usagers » connaissent une évolution positive, augmentant de 11 K€.

De fait la subvention du CCAS à la résidence autonomie est diminuée, passant de 118.4 K€ à 110.4 K€.

RECETTES EN K€	CA 2021	ESTIME 2022	BP 2023
Usagers	378.4	366.7	404.3
Forfait soins	37.6	66.5	40.3
Forfait autonomie	27.6	31.0	30.0
Autres	16.9	15.6	4.1
Subvention	48.6	61.1	110.4
TOTAL	509.1	540.9	589.1

Madame MARTEL intervient pour préciser qu'une discussion préalable avec la Métropole a eu lieu au sujet des augmentations possibles des prix de journée.

Madame DALON questionne sur l'anticipation d'une évolution positive du taux d'occupation pour 2023. Madame MARTEL indique que cela est difficile à prévoir. Les politiques en faveur du grand âge tendent à privilégier le maintien à domicile. Mais cela pose des problèmes, car les structures d'intervention à domicile connaissent d'importantes difficultés de recrutement. Par ailleurs, le maintien à domicile n'est pas la solution à favoriser pour tous les publics, notamment pour des questions liées à l'isolement des personnes âgées et le manque de lien social.

3/ Focus sur le prix de journée :

Madame la Vice-Présidente présente les éléments réajustés avec la proposition d'augmentation de 5 %.

Recettes prévisionnelles hébergement année 2023							
	Nb d'hébergements	Tarif 2022 en €	Tarif 2023 prév.	Taux d'augmentation	Occupation prév.	Nb de journées	Recettes totales en €
Chambre	15	44,59	46,82	5,0%	98%	5 366	251 210
Studio	4	31,71	33,30	5,0%	98%	1 431	47 639
Heb. temporaire	1	60,69	63,72	5,0%	75%	274	17 445
	20						316 294

Par conséquent, les résidents en chambre devront payer 813.79 € de plus sur l'année et les résidents des studios 578.71 €.

4/ Les investissements :

Le résultat d'investissement reporté 2022 devrait être de 19.95 K€.

Pour 2023, le budget des investissements est évalué à 14.49 K€.

Faisant suite à cet exposé du projet de Budget Primitif annexe 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, relatif à la Résidence Autonomie « LA BRETONNIERE » synthétisé ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	589 158,12 €	589 158,12 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		
Total de la section de fonctionnement	589 158,12 €	589 158,12 €
Investissement		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	14 484,12 €	14 484,12 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution d'investissement reporté		
Total de la section d'investissement	14 484,12 €	14 484,12 €
TOTAL DU BUDGET	603 642,24 €	603 642,24 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1/ D'adopter le Budget Primitif annexe 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, relatif à la Résidence Autonomie « La Bretonnière » arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 603 642.24 €.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Bilan de la Semaine Bleue :

Madame la Vice-Présidente dresse le bilan de cette semaine qui a connu un véritable succès.

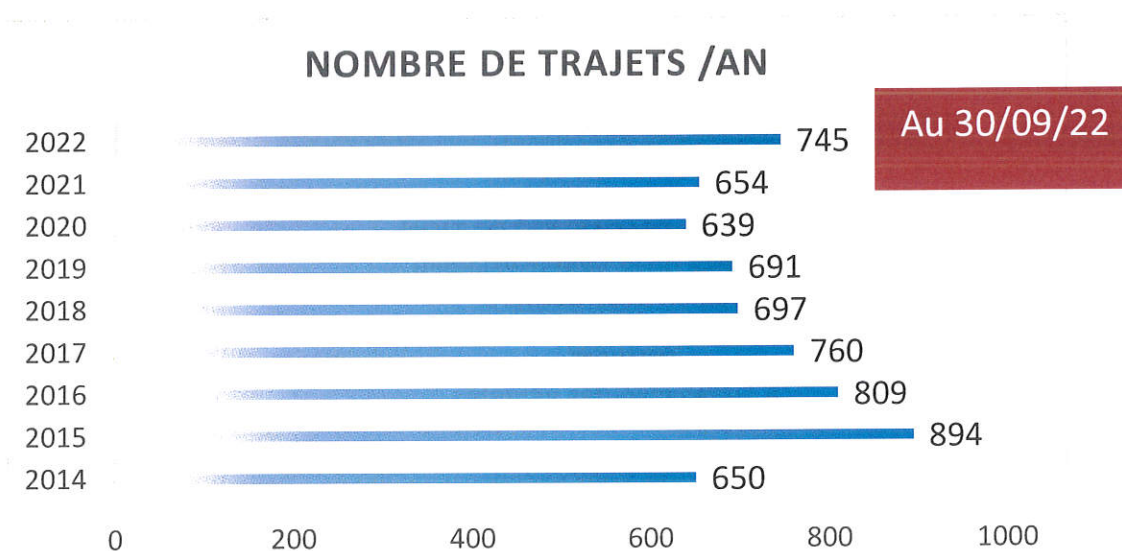
Manifestation	Participants	Coût CCAS	Remarques
Défile de mode	200 spectateurs	6 549€	6 000€ en recettes
Psycho Rhapsody Show	83 spectateurs		Convivialité : Retraite et loisirs
Code de la route	24 participants		
Les plantes sauvages et comestibles	12 participants		250€ projet nature
Du jeu de bois aux jeux vidéos	13 participants		
Bilan prévention	6 personnes		
« Voyages, voyages » Musée des pompiers	15 participants	315€	
Marathon de la danse	21 participants		85€ mairie - culture
Les temps de convivialité		620 €	

Madame MARTEL précise qu'une prochaine session des bilans de prévention de l'AGIRC-ARRCO aura lieu en novembre. Cette prestation très appréciée débouche sur des orientations vers des médecins spécialistes et sur des prescriptions pour des ateliers de sport adapté ou d'équilibre.

Madame la Vice-Présidente évoque le défilé chorégraphié qui a été très apprécié et a demandé un gros investissement des participants. Un film a été réalisé à cette occasion. Madame la Vice-Présidente propose une diffusion auprès des membres du CA via un lien de téléchargement.

2. Bilan de l'action « Navette pour tous »

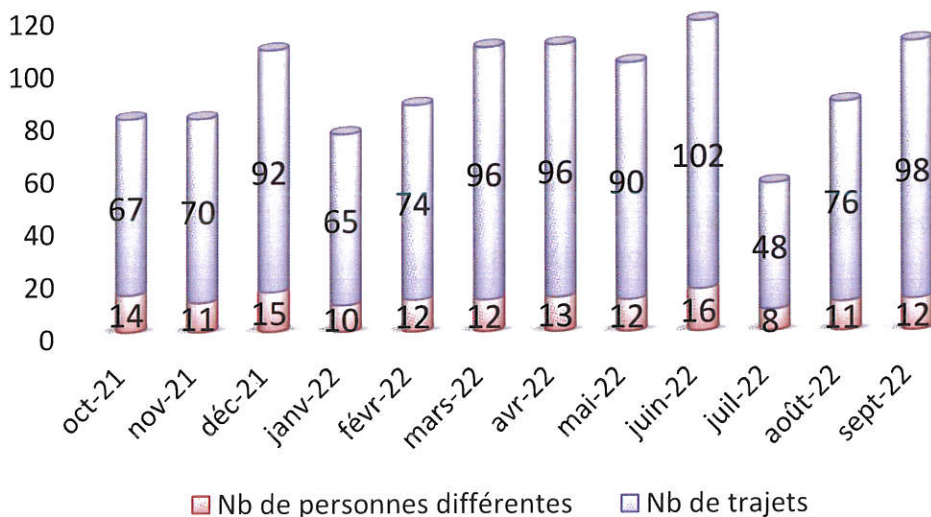
Madame la Vice-Présidente présente les éléments de bilan suivants :



Madame la Vice-Présidente rappelle qu'un agent a été spécialement recruté en octobre 2021 pour mener cette mission.

L'évolution du nombre de trajets est favorable, après les difficultés connues au cours des deux années précédentes.

Depuis un an, les moyennes mensuelles sont les suivantes :



Le coût du trajet est calqué sur celui du prix d'un ticket TCL, soit 1.90 €.

3. Actualités

- Collecte des encombrants du 13/10 : 23 bénéficiaires – Doivent être particulièrement remerciés les agents des services techniques qui ont accompli la collecte pour leur disponibilité et leur gentillesse.
- Formation PSC1 pour les associations du 8/10 : 29 participants (co-financement Mairie / CCAS). Cette formation a été très appréciée également.
- Formation PSC1 pour les jeunes : les 3 et 4/11 à la salle des jeunes
- Pièce de théâtre « Tous aidants » : le 15/11 à 20h00 à l'Aqueduc
- Repas seniors : le 1er/12 à l'Aqueduc
- Noël à la Bretonnière : le 16/12 à 19h45

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS D'ADMINISTRATION

- **Jeudi 15 décembre à 12h30**

Madame la Vice-Présidente remercie les membres du conseil d'administration.

La séance est levée à 13h35.

Rose-France FOURNILLON
Présidente du CCAS



